2007-04284/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

MODERNISATION DE L'ÉTAT

Le ministère de la Culture et des Communications renouvelle et simplifie ses modes d'intervention

Montréal, le 7 mai 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a profité d'une rencontre avec la presse pour exposer les cinq mesures sur lesquelles elle compte prendre appui pour moderniser un ministère qui compte quelque quarante ans d'existence. « En adoptant la perspective du citoyen, nous avons porté notre choix là où l'amélioration de la qualité des services publics nous est apparue la plus pertinente et la plus réalisable à court et à moyen termes », a-t-elle déclaré.

POUR ALLÉGER LES STRUCTURES :

La fusion de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et des Archives nationales du Québec (ANQ)

La BNQ et les ANQ présentent des points de convergence et de complémentarité sur les plans de leur mission de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine documentaire. En les réunissant pour créer une institution plus forte et plus dynamique, l'identification, la constitution, la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire québécois seront mieux assurées. « Notre objectif est de créer une institution moderne, capable de relever les défis de son temps et tournée vers l'avenir, dont le mandat sera d'enrichir, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois, publié ou non, pour le bénéfice de tous les citoyens du Québec », a déclaré la Ministre.

POUR AMÉLIORER NOS FAÇONS DE FAIRE :

La reconfiguration du soutien au réseau muséal

En 30 ans, le réseau muséal québécois est passé de 100 à quelque 460 institutions en même temps que les domaines d'intérêt muséologique s'élargissaient. Le budget que le gouvernement réserve à ce champ d'activité, qui est actuellement de 70 M$, ne suffit pas pour répondre à tous les besoins. Par ailleurs, un simple accroissement des crédits, aussi significatif soit-il, ne saurait à lui seul satisfaire ces besoins et dynamiser le réseau.

La Ministre souhaite la formation d'un réseau qui permette la mise en commun de certaines fonctions muséologiques, muséographiques et administratives, tant pour les musées nationaux que pour les musées privés, dans un souci d'amélioration des services. Des institutions privées pourraient ainsi avoir accès à des services qu'elles ne pourraient pas s'offrir individuellement, faute de moyens. La Ministre veut encourager la spécialisation du personnel pour lui offrir de meilleures perspectives de carrière. Enfin, elle veut faire en sorte que la réforme facilite le

développement et le financement de la collection muséale nationale. « Douze millions de visiteurs franchissent annuellement les portes des différentes institutions muséales, témoignant ainsi de leur grand intérêt envers elles. Nous devons par conséquent maximiser l'utilisation des sommes qui leur sont consenties pour que cet intérêt se maintienne, et même pour qu'il augmente », a déclaré Mme Beauchamp.

La création d'un Bureau national des musées et de centres régionaux de services sont à l'ordre du jour de la réforme. Le Bureau, en plus de voir au développement de la collection muséale nationale, offrira des services nationaux aux institutions privées. Les centres, formés à l'image et selon les besoins des différentes régions, fourniront des services de proximité aux institutions de leur territoire en plus d'assurer la communication avec le Bureau national.

Télé-Québec

Tout en réaffirmant sa volonté de voir Télé-Québec continuer à assumer sa mission culturelle et éducative, la Ministre a annoncé un examen en profondeur de ses processus d'affaires, lequel sera confié à un groupe de travail indépendant, dont la composition et le mandat détaillé seront rendus publics sous peu. L'examen donnera lieu à des réflexions sur l'impartition de certains actifs ou fonctions. « Télé-Québec est une télévision publique qui a fait ses preuves et qui compte sur un auditoire fidèle. Toute modification de son rôle doit se faire dans la plus grande transparence. L'automne prochain, je tiendrai donc une consultation qui permettra de partager notre vision sur cette télévision publique pour les prochaines années », a déclaré Mme Beauchamp.

La Ministre a par ailleurs évoqué le rôle que Télé-Québec pourrait jouer dans la mise en œuvre du gouvernement en ligne. Elle a rappelé que les télédiffuseurs sont des acteurs importants dans le secteur des nouveaux médias et des services en ligne. Elle a souligné les gestes faits par Télé-Québec à cet égard. Ainsi, des séries télévisées sont complétées par des sites Web qui s'inscrivent dans le prolongement ou la complémentarité du contenu de ces émissions. L'interaction avec le téléspectateur a été expérimentée. En outre, tous les services éducatifs offerts aux écoles sont accessibles par Internet, notamment une banque de plus de 2 000 vidéos éducatives. Télé-Québec offre aussi aux enseignants un site Web de référence sur les ressources éducatives francophones, C*arrefour éducation* et un site d'aide aux devoirs en ligne, *Allô prof.*« C'est autour de ces orientations clairement en lien avec la mission d'une télévision éducative et culturelle que Télé-Québec pourrait contribuer à l'instauration du gouvernement en ligne », a déclaré la Ministre.

Le partenariat public-privé en matière d'équipement culturels

À ce jour, quelque 180 projets de bibliothèques, de salles de spectacles ou de lieux du patrimoine sont en attente de réalisation. Le partenariat public-privé, une voie qui mérite d'être explorée, bien qu'elle ne soit pas exclusive, pourrait leur permettre d'aboutir, grâce à l'apport d'argent neuf du privé, tout en permettant au ministère de recentrer son budget sur sa mission essentielle en diminuant le poids exercé par le service de la dette. « Si un apport du privé se concrétise, nous pourrons donner plus largement accès à des équipements culturels de qualité dans toutes les régions du Québec, en plus de faire bénéficier nos artistes et nos créateurs d'équipements à la fine pointe des technologies, de déclarer la Ministre. Il s'agit maintenant de développer, en étroite collaboration avec les municipalités et les autres partenaires, une approche adaptée à la réalité québécoise et respectueuse de nos exigences en matière d'équipements culturels », a-t-elle conclu.

REPENSER NOS PROGRAMMES

La simplification des services et de l'attribution de l'aide financière

Comme plusieurs ministères, celui de la Culture et des Communications doit simplifier ses programmes et améliorer ses services. De quelque 40 programmes distincts d'aide financière, on passera à 4 programmes génériques axés sur les besoins en fonctionnement pour des organismes culturels et artistiques, sur la réalisation ou l'appel de projets, sur les immobilisations et sur la conclusion d'ententes. De façon très concrète, les clientèles pourront plus facilement

connaître les programmes et les services offerts par le Ministère, connaître la situation de leur dossier, obtenir électroniquement une large gamme de services, ainsi que des formulaires et des documents administratifs qui seront simplifiés et standardisés. Leurs demandes seront traitées plus rapidement, les services seront davantage déconcentrés vers les régions et, enfin, le personnel offrira une plus grande disponibilité, ce qui entraînera des relations plus efficaces, plus conviviales et mieux adaptées à leurs besoins. « J'ai demandé au ministère de procéder avec prudence et par étapes afin de favoriser une transition harmonieuse pour les clientèles. Avec cette réforme, le Ministère s'inscrit comme partenaire dans le projet de gouvernement en ligne », a déclaré la Ministre.

EN CONCLUSION

Rappelant que la Politique culturelle du Québec, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, avait été rédigée par un gouvernement libéral, la ministre Beauchamp a conclu sa rencontre avec la presse en affirmant que la modernisation allait cette fois-ci permettre de renouveler et de simplifier ses modes d'intervention en culture et en communications. Elle a appelé ses partenaires à l'appuyer dans la réalisation de son plan d'action : « Le Québec moderne, c'est aussi le Québec culturel, celui qu'on veut laisser à nos enfants et nos petits-enfants. Je reprends à mon compte les mots prononcés par la présidente du Conseil du Trésor, il y a quelques jours : Nous voulons un Québec prospère, riche de défis à relever, d'occasions à saisir et de succès à remporter. Nous avons 7 millions d'ambitions à combler. »

Source :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

© Gouvernement du Québec, 2007